



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

L'EXPERTISE TECHNIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS

Après une année 2021 marquée par un fort développement de l'activité suite à la crise covid et aux élections municipales, l'année 2022 est venue confirmer la dynamique des collectivités et leur besoins d'ingénierie dans tous les domaines d'interventions de MMD 54.

De nombreux échanges avec les collectivités, conduits tout au long de l'année, ont renforcé la pertinence de l'outil, de son positionnement sur des besoins très opérationnels ainsi que la prise en compte de toutes les dimensions d'un projet dans les réponses apportées.

Mis en exergue dans le cadre de l'élaboration du projet d'agence, c'est également tout un système de valeurs d'intervention qui a été plébiscité par les adhérents et qui justifie leur confiance en l'agence technique : terrain, appui, proximité, réactivité, technicité.

Cette confiance s'est traduite par un niveau toujours soutenu des sollicitations dans tous les domaines d'interventions de l'Agence. Et si le contexte d'incertitudes encore très particulier voir inattendu de 2022 a pu faire glisser l'avancée de certains projets, l'élaboration du projet d'agence pour la période 2023-2028 nous rassure sur la volonté inébranlable des collectivités, sécurisée par la présence d'une ingénierie publique de qualité, de répondre aux enjeux de demain que ce soit dans le domaine de l'eau, de l'entretien de leur patrimoine ou encore en vue de promouvoir un autre aménagement du territoire misant sur davantage du sobriété et de respect de tous les écosystèmes environnementaux mais également sociaux.

André Corzani

Président de MMD 54



LES INSTANCES DE GOUVERNANCE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'est réuni trois fois en 2022 :

Le **07 mars 2022** pour le vote du compte administratif, le rapport d'activité 2021 et le budget 2022.

Le **04 juillet 2022**, pour prendre acte du travail effectué sur le projet d'agence 2023-2028 par le COPIL dédié et mettre en place une nouvelle prestation sur les diagnostics de passages à niveau.

Le **14 décembre 2022** pour approuver la nouvelle convention de partenariat avec le Département et tenir le débat d'orientations budgétaires.

Lors de ces différentes séances, le Conseil d'administration a pris en outre pris plusieurs décisions relatives aux ressources humaines pour gérer les agents recrutés directement qui représentent désormais la majorité de l'effectif (régime indemnitaire, évolution des postes, mutuelle de groupe, etc.)

COMITÉ DE CONTRÔLE ANALOGUE

Le comité s'est réuni à deux reprises :

le **18 juillet** et le **28 novembre 2022** pour contrôler le respect des règles de la quasi régie et plus spécifiquement, vérifier les flux financiers, prendre connaissance de l'état de l'activité et des moyens mis en oeuvre dans le cadre des prestations.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale s'est tenue le 08 décembre 2022 à l'Hôtel du Département..

42 élus y ont participé, prenant acte du bilan de l'activité et de la situation financière.

Cette séance a également constitué un temps fort avec la présentation du projet d'agence soumis à approbation de l'ensemble des membres.

Ce projet d'agence voté par l'assemblée a permis de valider une trajectoire pour la période 2023-2028 définie autour de 5 grandes orientations.

LA COMPOSITION DES INSTANCES



Maire de Jœuf depuis 1997, Conseiller départemental du canton de Briey désigné par la présidente du Conseil départemental de Meurthe et Moselle à la tête de l'Agence.

André Corzani, Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COLLÈGE 1 :

LES ÉLUS DÉPARTEMENTAUX

Anthony CAPS,

Conseiller départemental du canton de Seille et Meurthe

Sylvain MARIETTE,

Conseiller départemental du canton de Nancy 1

Émilien MARTIN TRIFFANDIER,

Conseiller départemental du canton de Toul

Barbara THIRION,

Conseillère départementale du canton de Meine au Saintois

Audrey BARDOT,

Conseillère départementale du canton de Neuves-Maisons

Caroline FIAT,

Conseillère départementale du canton de Jarny

Michel MARCHAL,

Conseiller départemental du canton de Baccarat

Thibaut BAZIN,

Conseiller départemental du canton de Lunéville 2

Christopher VARIN,

Conseiller départemental du canton de Lunéville 1

Anthony PERRIN,

Conseiller départemental du canton de Nancy 2

COLLÈGE 2 :

LES ÉLUS COMMUNAUX ET/OU INTERCOMMUNAUX

Véronique DEL FABBRO,

Maire de la commune d'Hudiviller

Jérôme KLEIN,

Président de la Communauté de communes du Pays-du-Santois

Philippe VOINSON,

Maire de la commune de Bouxières-aux-Chênes

René CAILLOUX,

Maire de la commune d'Arnaville

Céline BAUDON,

Conseillère municipale de la commune de Sexey-aux-Forges

Noël GUERARD,

Maire de la commune de Lesménils

Daniel BILLIOTTE,

1^{er} adjoint de la commune de Vigneulles

André BERG,

Maire de la commune d'Anoux

Claude LAURENT,

Vice-président de la Communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais

Olivier MARTET,

Maire de la commune de Blainville-sur-l'Eau

COMITÉ DE CONTRÔLE ANALOGUE

Bruno TROMBINI,

Président, conseiller départemental canton de Villerupt,

Nathalie ENGEL,

Conseillère départementale, canton de Laxou

Pascal SCHNEIDER,

Conseiller départemental, canton de Neuves-Maisons

Christophe SONREL,

Maire de Damelevières

Marie Claire DONNEN,

1^{re} adjointe commune d'Olley

Claude THOMAS,

Maire d'Eulmont et Président de la communauté de communes Seille et Grand Couronné

LE PROJET D'AGENCE 2023-2028

Calé sur le mandat départemental, le projet d'agence, élaboré dans un cadre concerté, a été approuvé par l'Assemblée générale le 08 décembre 2022. Le document final rappelle les principes fondateurs de MMD 54, met en exergue les valeurs qui constituent son ADN et doivent être maintenues. Il définit en outre 5 grandes orientations qui guideront son évolution. 3 notions fortes s'en dégagent : complémentarité, facilitation et adaptabilité.

Diffusé à l'ensemble des membres, il s'agit d'un document forcément évolutif dont un bilan sera effectué à chaque Assemblée générale pour identifier les éventuels besoins d'ajustements tant au niveau du mode de structuration de MMD 54 que des priorités d'interventions.

LE BILAN DE L'ACTIVITÉ

L'activité de 2022 vient confirmer un niveau d'activité soutenu avec :

- Un tendance à la progression lente mais régulière des prestations d'assistance technique réglementaire
- La poursuite de la progression de l'activité d'ingénierie.

L'agence est en outre toujours beaucoup sollicité pour des conseils diffus et demandes de renseignements difficilement quantifiables, à laquelle l'équipe répond par mail, téléphone ou parfois par des réunions ponctuelles lors de déplacements pour d'autres motifs.

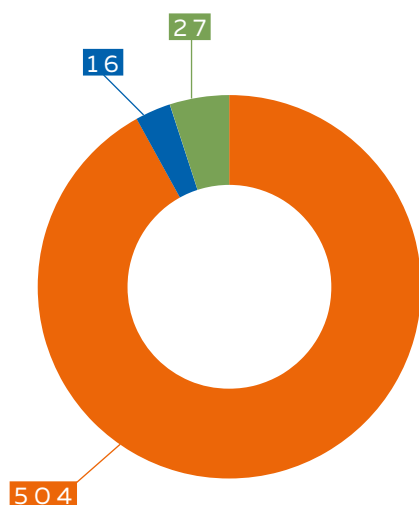
LES ADHÉSIONS

547 COLLECTIVITÉS
ADHÉRENTES
→
+25 PAR RAPPORT
À 2021

+24
communes

+1
intercommunalité

RÉPARTITION DES ADHÉRENTS PAR TYPE DE COLLECTIVITÉ



SYNDICATS

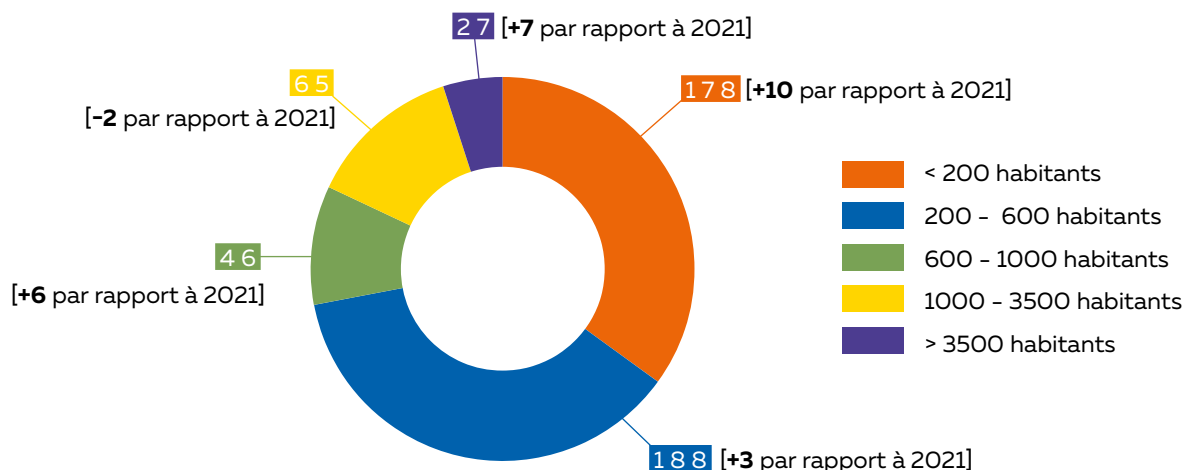
COMMUNAUTÉS
DE COMMUNES

COMMUNES

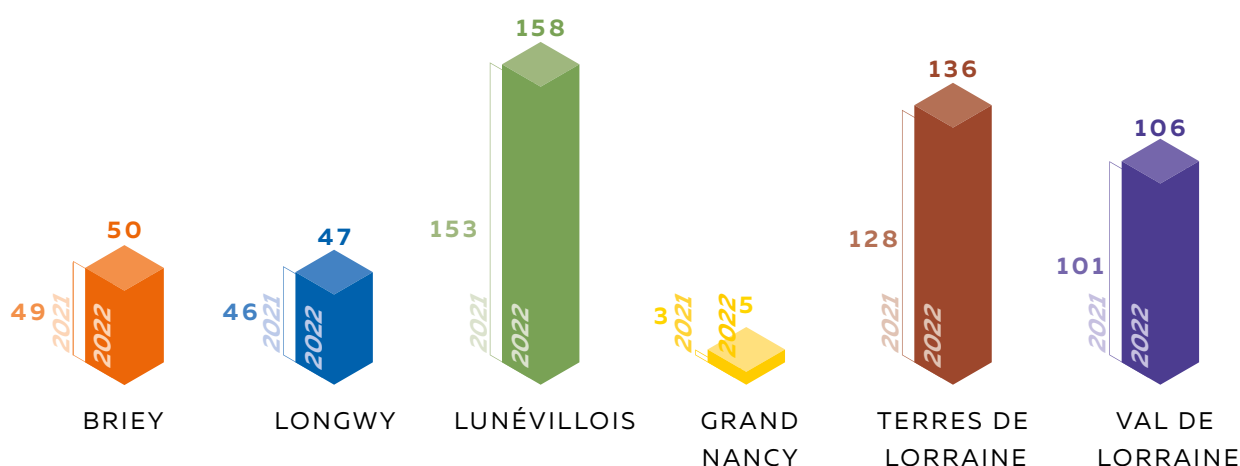
85% des communes du département
sont donc adhérentes à MMD 54.

Concernant les EPCI, seules deux ne sont pas adhérents :
La Métropole du Grand Nancy et la Communauté
de communes du Pays de Pont-a-Mousson.

NOMBRE DE COMMUNES PAR STRATE DE POPULATION (HABITANTS)



ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES COMMUNES ADHÉRENTES PAR TERRITOIRE



70%

DES ADHÉRENTS

sont des communes rurales de moins de 600 habitants

4%

DES ADHÉRENTS

sont des communes de plus de 3500 habitants

8%

DES ADHÉRENTS

sont des Communautés de Communes ou des Syndicats

POUR RAPPEL, MMD 54 INTERVIENT AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS PAR DEUX BIAIS :

- dans le cadre de marchés de prestations (avec devis en fonction du coût réel) conclus avec ses membres conformément aux principes de la quasi régie,
- dans le cadre des conventions d'assistance technique conclues entre les collectivités éligibles et le Département, pour tout ce qui concerne le conseil amont dans l'ensemble des domaines et l'assistance au suivi des dispositifs d'assainissement.

PRESTATIONS D'INGÉNIERIE

Depuis sa création, ce sont plus de 340 prestations qui ont été mis en œuvre par MMD 54.

Sur l'ensemble de l'année 2022, l'équipe de MMD 54 a travaillé sur 169 prestations d'ingénierie,

soit une augmentation de 12 % par rapport à 2021.

Sur ce total, 60 dossiers ont été soldés en 2022

et en fin d'année, 109 prestations étaient en cours.

RÉPARTITION DES PRESTATIONS 2022

SELON LES COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES

136 prestations pour des communes dont les 2/3 pour des collectivités inférieures à 600 habitants.

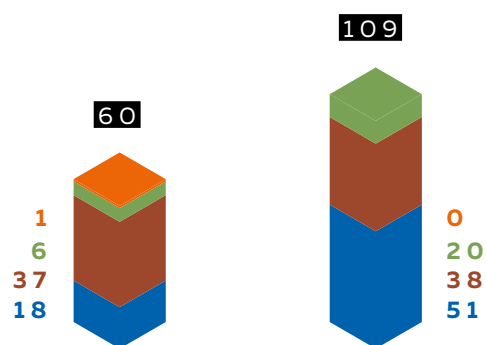
22 prestations pour des EPCI.

5 prestations pour des syndicats.

6 prestations pour le compte du département.

NOMBRE DE PRESTATIONS

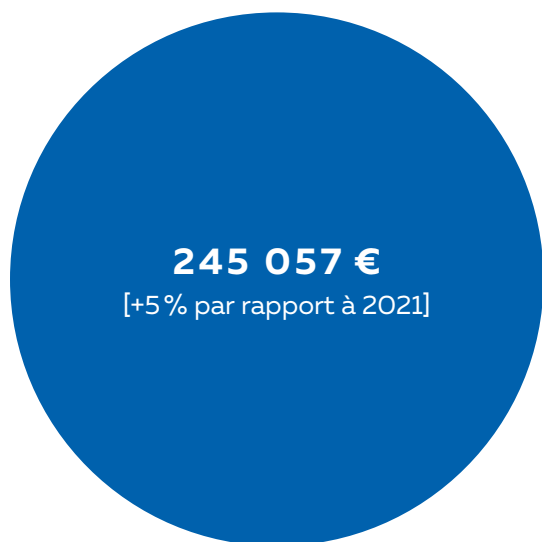
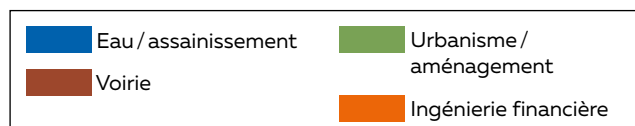
D'INGÉNIERIE PAR THÉMATIQUE



Prestations soldées dans l'année

Prestations en cours

L'ensemble des prestations en cours à la fin de l'année représente un montant de **518 354 € (+17 % par rapport à 2021)**.



● DEVIS MOYEN : 4 805 €



● DEVIS MOYEN : 3 257 €

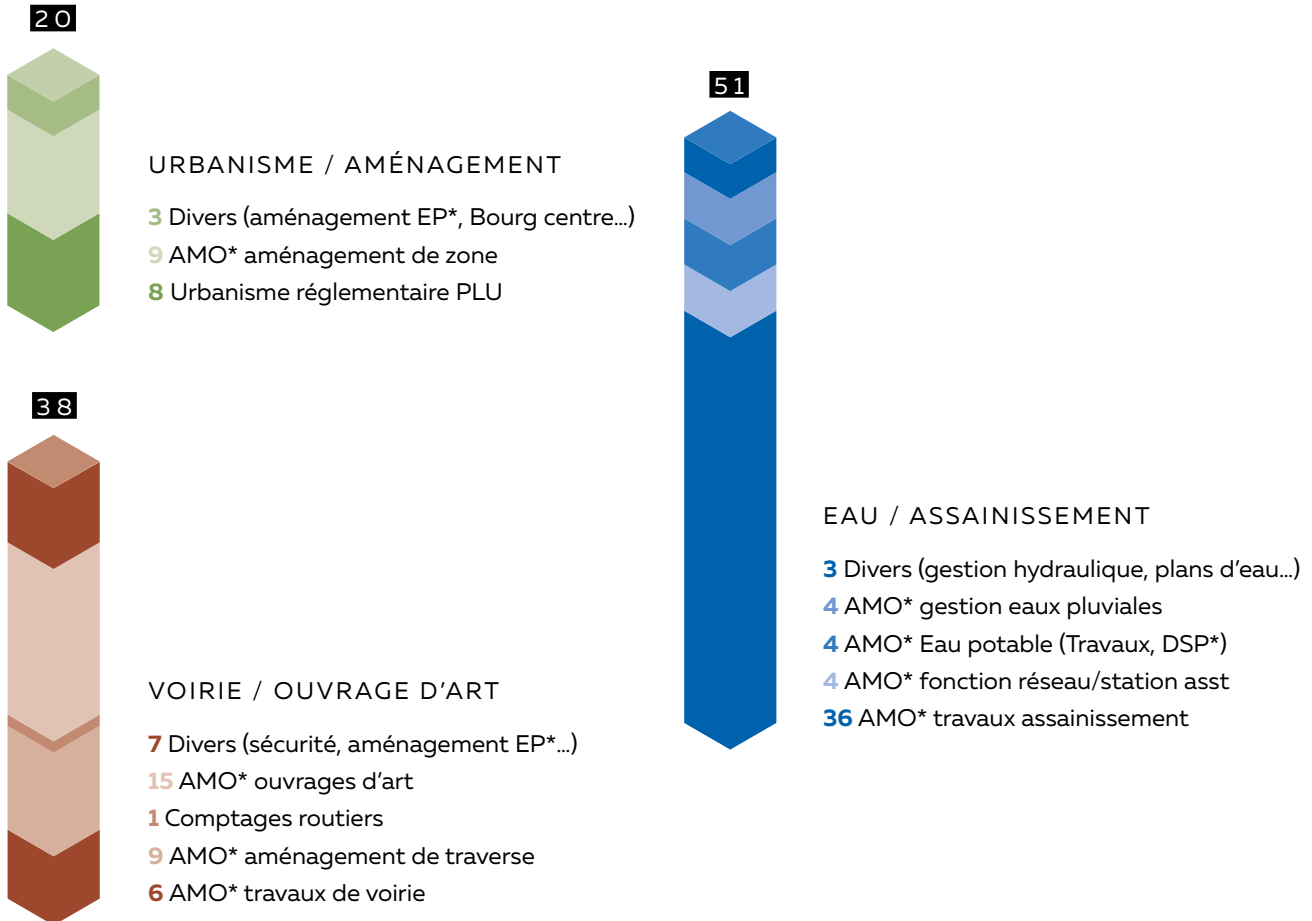


● DEVIS MOYEN : 7 475 €

L'augmentation du nombre de prestations se traduit par une augmentation des perspectives de facturation. **Si les prestations sont plus nombreuses, leur montant moyen est également plus élevé qu'en 2021**, dans l'ensemble des domaines, illustrant l'accompagnement de projets plus complexes mais également une plus juste estimation des temps nécessaires.

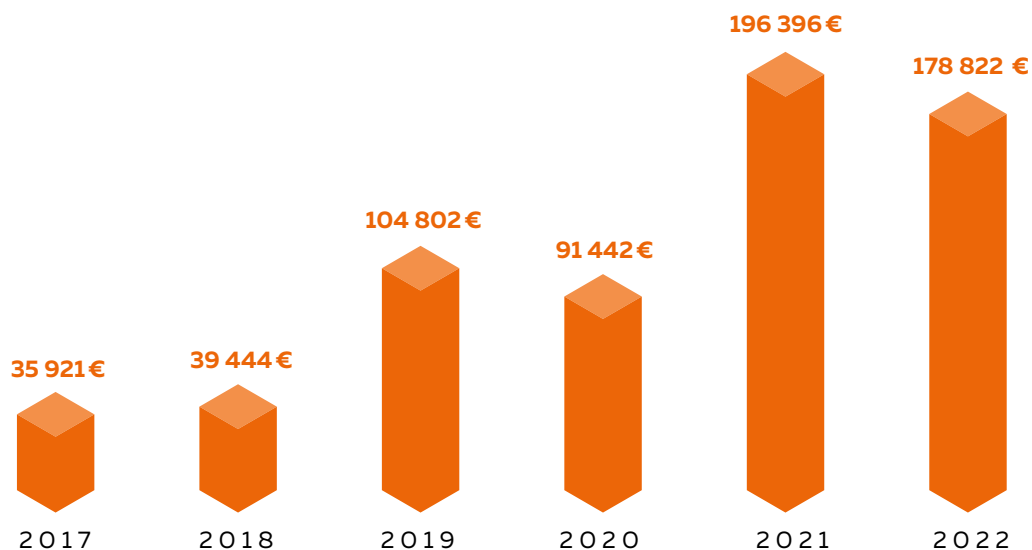
Concernant l'ingénierie financière, elle n'a pas fait en 2022 de prestation dédiée mais a été pris en compte dans certaines prestations techniques nécessitant une recherche particulière de financement (seules quelques prestations concernées toutefois).

RÉPARTITION PAR TYPE DE PRESTATIONS



RECETTES DES PRESTATIONS

ENTRE 2017 ET 2022



LES MISSIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE RÉGLEMENTAIRE POUR LE COMPTE DU DÉPARTEMENT



À côté des prestations d'ingénierie, MMD 54 intervient également auprès des collectivités dans le cadre des missions d'assistance technique réglementaire que lui a confié le département. Les collectivités doivent répondre à des conditions d'éligibilité pour y prétendre.

Ces prestations d'assistance technique existent depuis 2009 dans le domaine de l'assainissement (assistance au suivi des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement). Elles ont été élargies au domaine de la voirie et de l'aménagement par décision du Conseil départemental en 2018, en même temps que leur exécution a été confiée à MMD 54.

Ces missions qui rentrent dans un cadre réglementaire bien défini (article L 3232-1-1 du CGCT) font l'objet d'un rapport spécifique présenté au Département et aux partenaires (représentants de collectivités, Chambre d'agriculture, Etat, Agence de l'eau, etc.) lors d'un comité de suivi qui se tient annuellement.

Cette activité est importante pour MMD 54 : elle mobilise un peu moins de la moitié des effectifs de l'Agence : 6,3 ETP sur un total de 14, détaillé comme suit :

3,6 ETP dans le domaine de l'eau.

1,1 ETP dans le domaine de la voirie.

0,2 ETP dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme.

1,4 ETP en moyens support.

Les dépenses liées à ces missions sont entièrement prises en charge par le Département qui perçoit par ailleurs une participation des collectivités et une subvention de l'Agence de l'eau.

Ces prestations d'assistance sont la plupart du temps complémentaires aux prestations d'ingénierie.

À RETENIR :

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE EN 2022

509
communes

ÉLIGIBLES SUR LE DÉPARTEMENT

10
inter-communalités

210 → **293**
conventions en vigueur fin 2022 (+6% par rapport à 2021) communes couvertes par ces prestations (244 en 2021)

Conventions conclues avec **201 communes, 2 intercommunalités et 7 syndicats**

Nombre des prestations d'assistance technique générées par les conventions en cours :

Prestation traitement (suivi station)	82 (123 ouvrages suivis)
Prestation réseau assainissement	82
Prestation voirie/aménagement/urbanisme	144

Dans le cadre de la prestation traitement, l'année 2022 a été marquée par la mise en place d'un groupement de commande par le Département permettant

aux collectivités intéressées de faire réaliser les analyses normalisées de leur station à un tarif mutualisé et en bénéficiant d'un contrôle de MMD 54.

LES MOBILITÉS AU SEIN DE L'ÉQUIPE



Virginie GÉRARD est arrivée au mois de février 2022 sur un contrat non permanent afin de renforcer

les moyens du pôle administratif compte tenu du développement de l'activité et des perspectives d'autonomie de gestion de l'Agence.



Arrivé début décembre, Frédéric GOURNET est venu consolider les capacités d'intervention de l'Agence dans

le domaine de la voirie, compte tenu de la mobilisation à 100 % de Pascal Christophe sur la thématique des ponts et afin d'anticiper le départ en retraite de Michel François, technicien voirie aménagement.



UN DÉPART

L'année 2022 a également été marquée par la mobilité de Marlène JOLIVET SINTEFF,

responsable du pôle eau de MMD 54 depuis 2019, qui après avoir considérablement développé l'activité dans son domaine de compétence, a souhaité miser sur la découverte d'un nouveau métier. De nombreuses collectivités nous ont fait part de remerciements à son égard et de la grande qualité de ses conseils.

LE PARTENARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DE L'INGÉNIERIE

Les démarches visant à soutenir ou à développer les partenariats ont été nombreuses :



Avec le **Département de Meurthe et Moselle** :

Le Département a mobilisé l'Agence sur 3 sujets en 2022 :

- L'appui au suivi des dispositifs de revitalisation des centralités (bourg centre, PVD, ORT, PTRTE)
- L'appui à la conception du nouveau dispositif d'appui aux territoires 54 et l'aide à l'instruction des demandes dans le cadre des CTS 2022.
- Des missions d'aides liées à l'eau dans le cadre de la politique écologie (vallon de bellefontaine, mare de Laitre sous Amance)



Avec le **CEREMA** : au niveau local, échanges techniques dans le cadre de la mise en œuvre du programme national pont pour articuler nos interventions, participation au

bureau de la Conférence technique territorial et au Comité d'orientation régional, rencontre du Directeur du laboratoire Grand est au niveau national, échanges avec les représentants nationaux dans le cadre de la transformation du CEREMA en établissement public administratif.



Avec l'**ÉTAT** : participation au Comité Local de Cohésion territoriale ainsi qu'à ses comités techniques ; participation au Comité de pilotage reconquête du bâti dégradé en milieu rural ; Participation à la Commission départementale sécurité routière.



Avec la **Multipole Sud Lorraine** :

Participation à la cellule recherche action habitat et sobriété foncière.

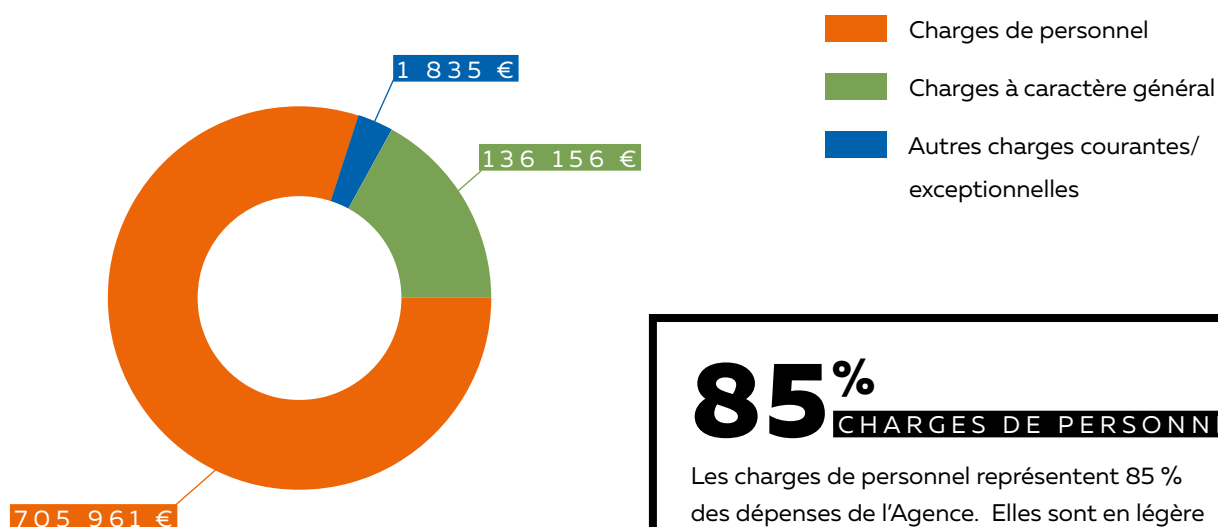
- Avec **les Pays** : rencontre des 4 pays au premier semestre 2022 pour échanger sur les besoins en matière de diagnostics énergétiques, de mobilités et d'ingénierie financière.

MMD 54 fait également des points réguliers destinés à partager les différentes actualités avec l'association des maires 54, le CAUE, l'agence de l'eau Rhin Meuse, etc.

SITUATION FINANCIÈRE

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 S'ÉTABLIT À 843 953, 15 € EN DÉPENSES ET À 829 196, 97 € EN RECETTES

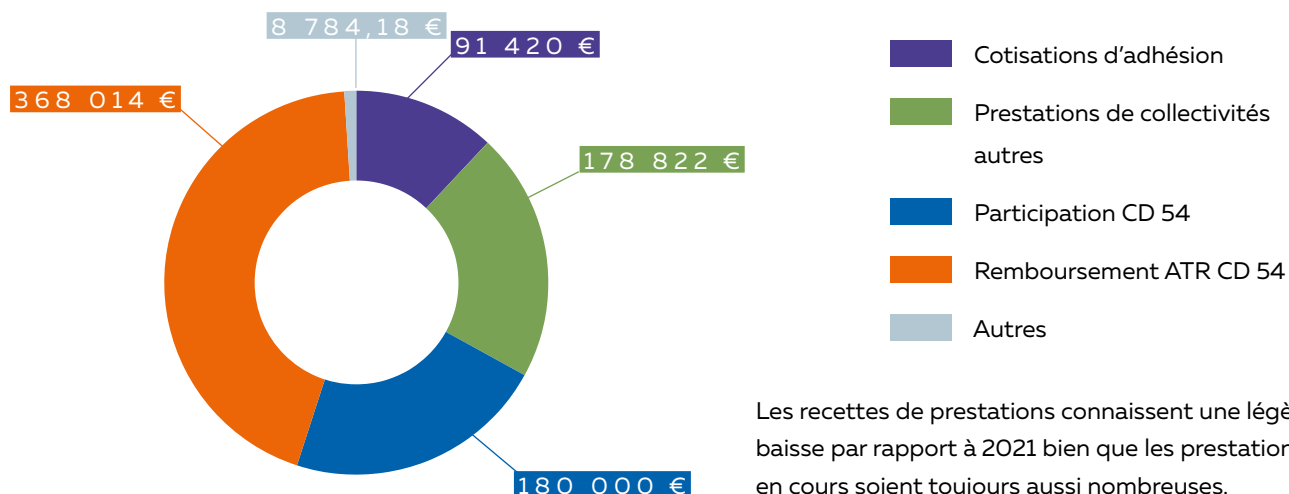
DÉPENSES



85% CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel représentent 85 % des dépenses de l'Agence. Elles sont en légère progression puisque leur montant se portait à 670 000 € en 2021 (effet de la revalorisation du point d'indice et des renforts temporaires).

RECETTES



Les recettes de prestations connaissent une légère baisse par rapport à 2021 bien que les prestations en cours soient toujours aussi nombreuses.

À côté des collectivités, le Département de Meurthe-et-Moselle est un fort contributeur au fonctionnement de l'Agence :

- Remboursement total de l'assistance technique réglementaire confiée à MMD54 (solde versé en N+1)
- Une subvention de 180 000 € sur la partie ingénierie
- Une mise à disposition des locaux avec la prise en charge des frais afférents ainsi qu'une mutualisation de certains moyens logistiques (les véhicules de services, par exemple) qui permettent d'amoindrir les charges générales

L'assistance technique plus spécifiquement dans le domaine de l'assainissement représente une part importante des besoins en dépenses de fonctionnement en raison de la nature des activités (achats de réactifs nécessaires aux analyses, maintenance logiciel de suivi des rapports de visites stations, frais de déplacements et d'équipements des véhicules, etc.).

Par ailleurs, la mise à jour du document unique de gestion des risques professionnels fin 2021 a justifié la réalisation de plusieurs formations liées à la sécurité des agents ainsi que l'achat de petits matériels destinés à la prévention lors de certaines interventions techniques.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	ATR*	INGÉNIERIE	TOTAL
DÉPENSES			
SECTION FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	80 000 €	56 156 €	102 922 €
Charges de personnel	290 000 €	415 961 €	671 376 €
Autres charges gestion courante/exceptionnelles	-	1 835 €	1 133 €
Total dépenses	370 000 €	473 952 €	775 431 €
SECTION INVESTISSEMENT			
Total dépenses investissement	-	- €	- €
RECETTES			
SECTION FONCTIONNEMENT			
Remboursement ATR* CD 54	368 014 €	- €	368 014 €
Participation CD 54	- €	180 000 €	180 000 €
Recettes de prestations, collectivités, autres...	- €	178 822 €	178 822 €
Cotisations d'adhésion	- €	91 420 €	91 420 €
Autres	- €	91 420 €	91 420 €
Total recettes	368 014 €	459 026 €	827 040 €
SECTION INVESTISSEMENT			
Total recettes investissement	- €	1 079 €	1 079 €
Excédent reporté 2021			143 001 €
Total (réalisations + report)			970 041 €
Résultat cumulé			127 166 €

* Les chiffres concernant l'ATR ne font pas l'objet d'une écriture spécifique dans le budget.
Leur montant pour l'année 2022 inscrit ci-dessus est une estimation à affiner lors de la demande de solde.

DIRECTRICE



CÉCILE CALIN

ccalin@mmd54.org

03 83 94 56 92 / 06 12 06 65 85

INGÉNIERIE DE PROJET

OLIVIER CAILLAT

ocailat@mmd54.org

03 83 94 56 62 / 06 13 23 85 61



PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER



MURIELLE COLLIGNON

mcollignon@mmd54.org

03 54 50 71 66



ANNE BARALDI

abaraldi@mmd54.org

03 83 94 58 69

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

PÔLE EAU ASSAINISSEMENT

HUGUES BARBIER

hbarbier@mmd54.org

03 83 94 59 57 / 06 29 19 21 60



ANNE GOBERT

agobert@mmd54.org

03 83 94 59 59 / 06 37 79 61 21



MICKAEL FRANSOT

mfransot@mmd54.org

03 83 94 53 97 / 07 78 63 70 30



JEAN-LÉON COUTABLE

jlcoutabletoni@mmd54.org

03 83 94 58 43 / 06 15 53 75 61



THÉO BATTAGLIA

tbattaglia@mmd54.org

03 83 94 59 06 / 06 72 45 89 13



PÔLE AMÉNAGEMENT URBANISME ET VOIRIE



FRANÇOIS SEIDEL

fseidel@mmd54.org

03 83 94 58 67 / 06 79 58 66 73



MICHEL FRANÇOIS

mifrancois@mmd54.org

03 83 94 55 46 / 07 88 04 30 29



PASCAL CHRISTOPHE

pchristophe@mmd54.org

03 83 94 55 96 / 07 87 07 52 69



FRÉDÉRIC GOURNET

fgournet@mmd54.org

06 62 42 22 48

MMD 54

MEURTHE & MOSELLE DÉVELOPPEMENT

48 esplanade Jacques Baudot – CO 900 19
54035 NANCY Cedex
03 54 50 71 66
mmd54@mmd54.org
www.mmd54.org